Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 015-211502547-20261123-DE_055_2026-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
VEYRIERES - Commune

Séance du vendredi 20 novembre 2026

Délibération N° DE_055_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	9	9
Date de la convocation : 16/11/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt novembre deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Monsieur Sébastien RAYNAUD.

Présents : Sébastien RAYNAUD, Valérie CARLES, Nicolas LACHAZE, Chantal MOMMALIER, Julien MOMMALIER, Stéphanie CUEILLE, Quentin DELPRAT, Gaétan MIECAZE, Laura GAILLARD
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Valérie CARLES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DETR 2026 RENOVATION GLOBALE DE L'EGLISE DE VEYRIERES

Mr Sébastien RAYNAUD, Maire de Veyrières, rappelle à l'assemblée que l'église de la commune requiert une réfection globale, notamment au niveau de la toiture et des murs extérieurs comme intérieurs. Aussi la collectivité s'engage à réaliser les travaux nécessaires afin de valoriser et protéger le patrimoine communal.

Compte tenu du montant des devis des travaux, il est nécessaire d'établir le projet en 2 phases et de demander différentes aides financières ; notamment de l'État au titre de la DETR, de la Région au titre du Bonus Ruralité, du Département au titre du Fonds Cantal Solidaire, de Sumène -Artense communauté au titre du Fonds de Concours.

Après avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- De solliciter l'attribution des différentes aides citées permettant de financer une partie du montant des travaux de l'église de la commune de Veyrières.

- Prévoit un plan de financement tel que :

➢ **Montant HT des travaux de l'église 250 000 €**

- ***SUBVENTIONS***

1. DETR 30 % 75 000 €
2. FCS 15 % 37 500 €
3. Bonus Ruralité 20 % 50 000 €
4. Fonds de Concours 5 % 12 500 €
5. Autofinancement 30 % 75 000 €

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 015-211502547-20261123-DE_055_2026-DE

- **TOTAL HT** **250 000 €**

- Autorise Monsieur le maire, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Sébastien RAYNAUD
Président de séance

Madame Valérie CARLES
Secrétaire de séance



